



## Hypothèque et separation

Par **aloe31**, le **07/12/2016** à **14:58**

Bonjour,

Nous avons obtenu avec mon partenaire pacsé, un prêt pour la construction d'une maison et piscine. Nous avons obtenu un prêt à taux zéro de 80 000 € et un prêt à la banque de 144 000 € sur une durée de 25 ans. Nous sommes pacsés.

Dans le cas d'une séparation, que devons nous faire ou stipuler sur l'acte notarié. J'ai deux enfants qui ne sont pas les siens. Je voudrais continuer la construction de la maison et suis auto-entrepreneur. Dois-je racheter sa part ? et est-il possible de faire hypothéquer la maison ? Dois-je attendre la fin de la construction ? devrais-je changer de statut dans mon entreprise pour obtenir un prêt ? je suis actuellement co-emprunteur mais mes revenus ne sont pas pris en compte au vu de mon statut d'auto entreprise. Que dois-je faire pour garder ce projet ?

Merci.

Par **aloe31**, le **08/12/2016** à **09:05**

Merci de votre réponse

Mais est-il possible d'avoir quelques solutions?

Par **Visiteur**, le **08/12/2016** à **10:07**

Bjr,

- Depuis quand vos crédits courent-ils ?
- Le revenu de référence pour les crédits sera-t-il inférieur ?

Par **aloe31**, le **08/12/2016** à **19:10**

Les crédits ne sont pas "en route" pour le moment encore... la maison devrait être livrée fin juillet. Le revenu de référence risque d'être inférieur car il n'y aurait que moi en étant auto entreprise pour le moment mais en ayant l'objectif d'être en SASU. Pour ce crédit la banque n'a pris en compte que les revenus de monsieur cad 2700 net avec les allocations familiales de 123 euros. Nous arrivons avec une échéance de crédit à 930 euros par mois. Mais en étant actuellement dans ma situation, quel sont mes recours? avoir un cdi parallèlement? hypothéquer la maison? Uesl seraient les démarches à suivre?

merci

merci